

## Acquisition équipement pour FRANCE SERVICES

### Attribution d'une subvention de l'Etat Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local

Labelisée le 1<sup>er</sup> septembre 2020, la Maison France Service du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est aujourd'hui un lieu de médiation reconnu des administrés, en témoignent les statistiques de fréquentation tant in situ qu'à distance via internet ou le téléphone.


Dès l'origine, les élus du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ont imaginé ce service comme devant aller au-devant des habitants du territoire afin de répondre aux mieux à leurs attentes.

Autre principe conceptuel d'un meilleur service rendu aux familles résidentes, faire de l'intercommunalité un partenaire de sa propre "Maison France services", afin que les usagers du service public quels qu'ils soient, puissent trouver une première réponse à leurs attentes.

Par ailleurs, la Maison France Services accueille une conseillère numérique qui, grâce à sa période de formation, est en capacité de proposer des initiations et des stages de pratique informatique à divers publics, sur le site intercommunal ou de manière déconcentrée dans des lieux choisis par les communes d'accueil.

Il convient donc de pourvoir à l'équipement nécessaire au développement de l'institution, par l'acquisition de moyens technologiques performants et la prise en compte du principe d'itinérance qui permet à la Maison France Services d'aller vers les administrés plutôt que d'attendre qu'ils viennent à elle. Ainsi, du mobilier, des moyens techniques et un véhicule qui sera dédié à l'itinérance sont à acquérir au plus vite.

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a sollicité les services de l'Etat pour un co-financement le 03 janvier 2022. L'Etat a décidé d'attribuer une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au taux de 80 %, arrêté n°2022/SGAR/591.

Dépenses		Recettes		
Détail par poste	Montant	Subventions	Montant	%
Mobilier	1 434,00 €			
Matériel informatique	6 711,50 €		41 592,40 €	80,00 %
Véhicules électriques équipés	43 845,00 €			
		Sous-total	41 592,40 €	80,00 %
		Emprunt		
		Autofinancement	10 398,10 €	20,00 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	10 398,10 €	20,00 %
<b>Total dépenses</b>	<b>51 990,50 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>51 990,50 €</b>	<b>100,00 %</b>